

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 1<sup>er</sup> novembre 2024. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel : [greffe@hautegaspesie.com](mailto:greffe@hautegaspesie.com) ou lors de la période de questions de la séance.



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie tenue le treizième jour de novembre deux-mille-vingt-quatre, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Guy Bernatchez, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Marcel Soucy, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M<sup>me</sup> Renée Gasse, mairesse, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Claude Bélanger, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M<sup>me</sup> Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC de La Haute-Gaspésie
- M<sup>me</sup> Carole Landry, adjointe de direction, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Alexis Devroede Languirand, conseiller en développement économique – secteur tourisme

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* aux membres du conseil à l'ouverture de la séance (réf. : article 152 du CMQ).

### VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Après vérification du quorum, la séance extraordinaire est ouverte à 20 h 24 par M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire de la séance.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 12472-11-2024

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 novembre 2024

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 novembre 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 novembre 2024 en reportant les points suivants à la séance ordinaire du 27 novembre 2024:

- 5.1 à 5.9 Demandes d'appui à l'analyse par le gouvernement du Québec des projets d'aires protégées en territoire public sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie
- 7.2 Contribution financière annuelle demandée par Récupération alimentaire Haute-Gaspésie pour ces activités de gestion alimentaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12473-11-2024

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2024 a été courriellé à chacun des élus le 1<sup>er</sup> novembre dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2024 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

RÉSOLUTION NUMÉRO 12474-11-2024

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2024*

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2024:

Paiements : 1 491 253,13 \$

Factures : 481 750,83 \$

TOTAL : 1 973 003,96 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12475-11-2024

Approbation du *Rapport des remboursements de dépenses du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2024*

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des remboursements de dépenses du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2024* de 10 502,75 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12476-11-2024

Adoption de la *Politique de prévention et de prise en charge de situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail*

CONSIDÉRANT QUE la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail* a été sanctionnée par le gouvernement du Québec le 27 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE cette loi a, entre autres, modifié la *Loi sur les normes du travail* de manière à préciser le contenu minimal de la politique de prévention et de prise en charge de situations de harcèlement ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a adopté en décembre 2023 :

- la *Politique de prévention des comportements violents en milieu de travail*, et
- la *Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de traitement des plaintes* ;

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour de ces politiques s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-

GASPÉSIE adopte la *Politique de prévention et de prise en charge de situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail* telle qu'elle a été soumise, laquelle remplace la *Politique de prévention des comportements violents en milieu de travail* et la *Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de traitement des plaintes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 12477-11-2024

Appui la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, demande rencontre et octroi direct pour le soutien urgent de l'industrie forestière – cellule de crise forestière de la Vallée-de-la-Gatineau

CONSIDÉRANT la demande d'appui du conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau relative à sa résolution numéro 2024-R-AG330 intitulée *Demande de rencontre et d'octroi direct pour le soutien urgent de l'industrie forestière – cellule de crise forestière de la Vallée-de-la-Gatineau*, adoptée le 22 octobre 2024;

CONSIDÉRANT les motifs énoncés par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans sa résolution, à savoir :

*CONSIDÉRANT la fermeture indéterminée et l'arrêt complet des opérations de l'usine Produits forestiers Résolu à Maniwaki, menaçant la vitalité économique de la région et touchant plus d'une centaine d'emplois ;*

*CONSIDÉRANT l'importance stratégique de l'industrie forestière pour l'économie de la Vallée-de-la-Gatineau et de l'ensemble du Québec ;*

*CONSIDÉRANT l'urgence d'obtenir des engagements clairs du gouvernement du Québec pour la sauvegarde à long terme de l'industrie forestière et le soutien direct aux travailleurs touchés ;*

*CONSIDÉRANT la nécessité de mesures immédiates pour relancer les opérations forestières et stabiliser l'emploi dans la région ;*

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans ses démarches, en vertu de sa résolution numéro 2024-R-AG330 intitulée *Demande de rencontre et d'octroi direct pour le soutien urgent de l'industrie forestière – cellule de crise forestière de la Vallée-de-la-Gatineau*, adoptée le 22 octobre 2024, lesquelles sont :

1. de demander une rencontre officielle avec les représentants du gouvernement du Québec, soit :
  - le premier ministre François Legault
  - la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Maïté Blanchette Vézina
  - le ministre responsable de la région de l'Outaouais, Mathieu Lacombe
  - le député de Gatineau, Robert Bussière
2. de présenter lors de la rencontre une mise à jour complète de la situation dans la Vallée-de-la-Gatineau, basée sur les travaux de la cellule de crise, afin d'informer les représentants des impacts économiques et sociaux actuels et des mesures (solutions) requises pour la relance.
3. de demander l'octroi direct du Bureau de mise en marché des bois pour :
  - accéder à un volume de 75 000 m<sup>3</sup> de bois feuillus sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau (secteur harmonisé disponible prêt à la récolte), permettant ainsi de redémarrer les opérations forestières dès la mi-novembre ;
  - faciliter la fourniture de bois à deux usines intéressées par cette fibre (sous réserve de la conclusion d'ententes) ;

- obtenir l'acceptation au Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité des régions de l'Outaouais et des Laurentides (PEEOL), avec une demande de 3 millions de dollars du programme pour compenser les coûts de transport du bois.
4. d'obtenir des engagements concrets du gouvernement du Québec pour la sauvegarde et le développement à long terme de l'industrie forestière, incluant un plan d'action spécifique pour la Vallée-de-la-Gatineau et pour l'ensemble de la province, mettant l'accent sur le soutien aux travailleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 12478-11-2024

Appui la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, création d'un fonds d'urgence pour soutenir les travailleurs autonomes de la Coopérative de solidarité des entrepreneurs en transport forestier de la Gatineau – cellule de crise forestière de la Vallée-de-la-Gatineau

CONSIDÉRANT la demande d'appui du conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau relative à sa résolution numéro 2024-R-AG331 intitulée *Création d'un fonds d'urgence pour soutenir les travailleurs autonomes de la Coopérative de solidarité des entrepreneurs en transport forestier de la Gatineau (CSEG) – cellule de crise forestière de la Vallée-de-la-Gatineau*, adoptée le 22 octobre 2024;

CONSIDÉRANT les motifs énoncés par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, à savoir :

*CONSIDÉRANT QUE l'industrie forestière constitue un pilier majeur de l'économie et de l'histoire de la Vallée-de-la-Gatineau ;*

*CONSIDÉRANT l'annonce de la fermeture indéterminée et de l'arrêt complet des opérations de l'usine Produits forestiers Résolu à Maniwaki, mettant en péril plus d'une centaine d'emplois directs et indirects dans la région ;*

*CONSIDÉRANT la création d'une nouvelle cellule de crise – filière forestière, établie par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la Chambre de commerce de Maniwaki et de la Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG) le 9 octobre 2024 pour répondre à cette situation ;*

*CONSIDÉRANT l'urgence de soutenir plus de soixante travailleurs autonomes de la Coopérative de solidarité des entrepreneurs en transport forestier de la Gatineau (CSEG), qui sont directement touchés par cette fermeture ;*

*CONSIDÉRANT la demande d'un appui pour la création d'un fonds de démarrage de 800 000 \$ afin de soutenir la CSEG dans un projet de diversification des activités et de développement d'une nouvelle clientèle au-delà de la MRC, permettant ainsi une reprise rapide des opérations forestières et la préservation d'emplois qualifiés ;*

*CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau peut autoriser un financement spécial de 250 000 \$, par le biais du Fonds local d'investissement (FLI) à hauteur de 100 000 \$ et du Fonds local de solidarité (FLS) à hauteur de 150 000 \$;*

*CONSIDÉRANT QUE ces fonds permettront de constituer le fonds de roulement nécessaire au projet, tout en servant de levier pour attirer d'autres sources de financement (prêt bancaire, subvention, mise de fonds ou autres).*

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans ses démarches, en vertu de sa résolution numéro 2024-R-AG331 intitulée *Création d'un fonds d'urgence pour soutenir les travailleurs autonomes de la Coopérative de solidarité des entrepreneurs en transport forestier de la Gatineau (CSEG) – cellule de crise forestière de la Vallée-de-la-Gatineau*, adoptée le 22 octobre 2024, lesquelles sont :

1. de demander la mise en place d'un programme d'aide d'urgence temporaire destiné aux travailleurs autonomes de la Coopérative de solidarité des entrepreneurs en transport forestier de la Gatineau (CSEG), afin de faciliter une reprise rapide des activités forestières et de stabiliser l'économie locale ;
2. d'autoriser l'octroi d'un financement spécial de 250 000 \$, provenant du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS), respectivement à hauteur de 100 000 \$ et 150 000 \$, pour soutenir le fonds de roulement du projet d'urgence de la CSEG ;
3. de solliciter le soutien d'Investissement Québec pour compléter le financement total requis de 800 000 \$, en vue de permettre une mise en œuvre rapide du programme, notamment par l'octroi de prêts, de garanties de prêt ou de subventions adaptées aux besoins du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aucun dossier *Aménagement du territoire*.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

### RÉSOLUTION NUMÉRO 12479-11-2024

Fonds régions et ruralité, volet 2, aides financières accordées, projets

CONSIDÉRANT QUE lors de sa rencontre du 16 octobre 2024, le comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie a accordé des aides financières pour des projets présentés dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 – *Soutien à la compétence de développement local et régional*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les décisions du comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie du 16 octobre 2024 qui a accordé les aides financières suivantes pour des projets présentés dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 – *Soutien à la compétence de développement local et régional* :

<b>FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ</b>		
<b>Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional</b>		
Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie		
N° résolution	Montant	Nom de l'entreprise ou organisme
CI-1709-10-24	17 673 \$	Avalanche Québec Sainte-Anne-des-Monts <i>Déploiement d'une offre de services destinée aux motoneiges hors-piste</i>
CI-1710-10-24	24 000 \$	Administration portuaire du havre polyvalent de Sainte-Anne-des-Monts <i>Chargé de projet</i>
CI-1711-10-24	40 705 \$	Comité des loisirs – Mont-Saint-Pierre <i>Amélioration des installations du centre des loisirs</i>
CI-1712-10-24	20 000 \$	Corporation de développement de La Martre <i>Aménagement du site du phare</i>
CI-1713-10-24	9 654 \$	Coopérative de solidarité du Cap Cap-au-Renard <i>Innovation horticole dans le cadre du développement de la phytoneurologie</i>
CI-1714-10-24	6 818 \$	Coopérative de solidarité du Cap Cap-au-Renard <i>Implantation d'une nouvelle serre froide</i>
Soutien aux entreprises		
CI-1715-10-24	3 900 \$	Comptabilité Haute-Gaspésie Sainte-Anne-des-Monts <i>Expansion</i>
CI-1716-10-24	10 500 \$	Le Couloir inc. Saint-Maxime-du-Mont-Louis <i>Achat d'équipements</i>
CI-1717-10-24	30 000 \$	Le Pirate, motel et camping inc. Cap-Chat <i>Relève d'entreprise</i>

AUTRES FONDS		
Fonds local d'investissement		
N° résolution	Montant	Nom de l'entreprise ou organisme
CI-1718-10-24	Moratoire de 3 mois	Ferme Frajole S.E.N.C. Cap-Chat
CI-1719-10-24	Prêt à terme de 150 000 \$	Coopérative de solidarité de développement touristique, économique et social de Mont-St-Pierre <i>Station de montagne sur mer de Mont-St-Pierre</i>
CI-1720-10-24	Prêt à terme de 70 000 \$	Le Pirate, motel et camping inc. Cap-Chat <i>Relève d'entreprise</i>
Budget honoraire professionnel AEQ		
CI-1721-10-24	20 000 \$	Gîmlexport <i>Développement d'une chaîne de valeur industrielle du loup-marin – phase 1, collaboration entre la MRC de La Haute-Gaspésie et Gîmlexport</i>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 12480-11-2024

Fonds régions et ruralité, volet 3, aide financière accordée, *Projet pilote d'observation et prise de données à l'aide de drone*, Avalanche Québec

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution CI-1705-10-24, le comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie recommande au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie d'accorder 13 872,00 \$ à Avalanche Québec pour le *Projet pilote d'observation et prise de données à l'aide de drone*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 3 – Projets *Signature innovation* des MRC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 13 872,00 \$ à Avalanche Québec pour le *Projet pilote d'observation et prise de données à l'aide de drone*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 3 – Projets *Signature innovation* des MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 12481-11-2024

Fonds régions et ruralité, volet 3, aide financière accordée, projet *Mise à jour/bonification de l'application mobile Ski Haute-Gaspésie*, Avalanche Québec

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution CI-1706-10-24, le comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie recommande au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie d'accorder 15 000,00 \$ à Avalanche Québec pour le projet *Mise à jour/bonification de l'application mobile Ski Haute-Gaspésie*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 3 – Projets *Signature innovation* des MRC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 15 000,00 \$ à Avalanche Québec pour le projet *Mise à jour/bonification de l'application mobile Ski Haute-Gaspésie*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 3 – Projets *Signature innovation* des MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 12482-11-2024

Fonds régions et ruralité, volet 3, aide financière accordée, projet *Développement du ski hors-piste en Haute-Gaspésie 2024 – phase 1*, Coopérative de solidarité de développement récréo-touristique des Chic-Chocs

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution CI-1707-10-24, le comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie recommande au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie d'accorder 100 000,00 \$ à la Coopérative de solidarité de développement récréo-touristique des Chic-

Chocs pour le projet *Développement du ski hors-piste en Haute-Gaspésie 2024 – phase 1*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 3 – Projets *Signature innovation* des MRC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 100 000,00 \$ à la Coopérative de solidarité de développement récréo-touristique des Chic-Chocs pour le projet *Développement du ski hors-piste en Haute-Gaspésie 2024 – phase 1*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 3 – Projets *Signature innovation* des MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 12483-11-2024

Fonds régions et ruralité, volet 3, aide financière accordée, projet *Développement du domaine skiable*, Cap Castor ski hors piste inc.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution CI-1708-10-24, le comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie recommande au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie d'accorder 10 000,00 \$ à Cap Castor ski hors piste inc. pour le projet *Développement du domaine skiable*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 3 – Projets *Signature innovation* des MRC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 10 000,00 \$ à Cap Castor ski hors piste inc. pour le projet *Développement du domaine skiable*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 3 – Projets *Signature innovation* des MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

En vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, MME RENÉE GASSE, mairesse de la municipalité de Marsoui, par la présente :

1. donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption, à une séance subséquente du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, le règlement numéro 2024-427 intitulé *Règlement relatif à la tarification aux écocentres*.

Ce règlement portera notamment sur les éléments suivants :

- abrogation des règlements antérieurs
- tarification aux écocentres
- entrée en vigueur

2. dépose le projet du règlement numéro 2024-427.

---

Renée Gasse, mairesse de la municipalité de Marsoui

## **LOISIRS ET CULTURE**

Aucun dossier *Loisirs et culture*.

## **PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SHQ**

Aucun dossier *Programme d'amélioration de l'habitat de la SHQ*.

# SÉCURITÉ PUBLIQUE

## RÉSOLUTION NUMÉRO 12484-11-2024

Adoption du *Rapport annuel d'activités du comité de sécurité publique de la MRC de La Haute-Gaspésie 2023-2024*

CONSIDÉRANT le dépôt du *Rapport annuel d'activités du comité de sécurité publique de la MRC de La Haute-Gaspésie* du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport présente les travaux du comité relativement à ses responsabilités légales et les activités annuelles de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport annuel d'activités du comité de sécurité publique de la MRC de La Haute-Gaspésie* du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024.

*Fait souligné par M. Magella Emond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre : il y a un policier de moins au poste de la MRC de La Haute-Gaspésie de la Sûreté du Québec depuis la fin de la dernière entente signée par les parties.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES

Aucun dossier *Terres publiques intramunicipales*.

## TRANSPORT

Aucun dossier *Transport*.

## AFFAIRES DIVERSES

Aucune affaire diverse.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ni aucun commentaire.

## CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 20 h 37 par M. JOËL CÔTÉ et résolu que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Guy Bernatchez, préfet

\_\_\_\_\_  
Maryse Létourneau, directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, Guy Bernatchez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.